

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent cinquante-cinquième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 20 mars 2023 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 24 AVRIL 2023**

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie		X	KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente	X (Entre 17 h 01 et 17 h 13)	
ASSELIN, Raphaëlle Étudiante		X*	LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LACASSE, Jacqueline Représentante des collègues	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur - Départ. Sciences de l'éducation		X*	MARTINEAU, Julie Étudiante		X
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique		X
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
GOSSELIN, Mélanie Membre socio-économique	X		Siège vacant (personne professeure)		
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X	
			NADON, Martine Coordonnatrice et attachée d'administration – Décanat des études	X	
			RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

\*Absence motivée.

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 34.

L'on convient unanimement en séance de devancer le traitement du point 10.1 (*Dérogation au taux minimal de perception de frais indirects*) puisque la rectrice, qui présentera ce point en remplacement du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, doit quitter la séance à 17 h 30. Le point 10.1 sera donc abordé après le point 8.2.

### 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

## 2.- Déclaration de conflits d'intérêts

**Sur consentement des membres**

## 3.- Procès-verbal :

## 3.1 Quatre cent cinquante-quatrième réunion (13 février 2023)

## 3.1.1 Adoption

## 3.1.2 Affaires en découlant

## 4.- Entérinement des décisions de la :

## 4.1 Quatre cent soixante-quatrième réunion (6 février 2023) du comité exécutif

## 5. - Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycles

## 6. - Octroi d'un contrat pour le réaménagement des laboratoires en sciences infirmières du pavillon Alexandre-Taché

## 7. - Participation de l'UQO pour un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs

**Affaires courantes**

## 8. - Affaires générales et institutionnelles

## 8.1 Information du président

## 8.2 Information de la rectrice

8.3 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du directeur du Service des technologies de l'information (**à huis clos**)

## 8.4 Adoption du Plan stratégique institutionnel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de l'UQO

## 8.5 Appui à la demande de subvention de l'UQO auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le projet Passeurs culturels de l'UQO

## 8.6 Appui à la demande de subvention de l'UQO au Programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable

8.7 Révision des tarifs prévus au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

## 9- Affaires administratives et financières

## 9.1 Modification au plan des effectifs

## 10. - Affaires académiques

## 10.1 Dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée par Jour de la Terre Canada à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles

## 10.2 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit

## 10.3 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

- 10.4 Embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles
  - 10.5 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables
  - 10.6 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables
  - 10.7 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation
  - 10.8 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation
  - 10.9 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales
  - 10.10 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales
  - 10.11 Projet de création d'un programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion
  - 10.12 Projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : baccalauréat en sciences infirmières – cheminement DEC-BAC (7455), baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (7456) et certificat en soins infirmiers (4356)
  - 10.13 Projet de suspension des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.) au trimestre d'automne 2023 et leur réouverture au trimestre d'automne 2024
- 11. - Période d'information et questions
  - 12. - Dépôt de documents
    - 12.1 Calendrier des instances statutaires 2023-2024
    - 12.2 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en travail social (7798)
  - 13. - Prochaine réunion (lundi 24 avril 2023)
  - 14. - Clôture de la séance

## 2. - **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observatrices, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

## **Sur consentement des membres**

### 3. - **Procès-verbal :**

#### 3.1 **Quatre cent cinquante-quatrième réunion (13 février 2023)**

##### 3.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent cinquante-quatrième réunion (13 février 2023), et ce, sans modifications.

##### 3.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent cinquante-quatrième réunion (13 février 2023), les suites régulières ont été données.

### 4. - **Entérinement des décisions de la :**

#### 4.1 **Quatre cent soixante-quatrième réunion (6 février 2023) du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent soixante-quatrième (6 février 2023) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

### 5. - **Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycles**

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième et de troisième cycles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7041 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycles; laquelle est jointe en appendice.

### 6. - **Octroi d'un contrat pour le réaménagement des laboratoires en sciences infirmières du pavillon Alexandre-Taché**

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) désire s'adjoindre un entrepreneur en construction pour effectuer le réaménagement des laboratoires en sciences infirmières du pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 25 janvier 2023, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 28 février 2023. Trois entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La

recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise DMA Construction (3955788 Canada inc.).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7042 concernant l'octroi d'un contrat pour le réaménagement des laboratoires en sciences infirmières du pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

7. - **Participation de l'UQO pour un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs**

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) est dûment mandaté par le gouvernement du Québec pour accompagner les établissements des trois grands réseaux d'enseignement dans la planification et le déploiement des solutions technologiques et services associés soutenant les technologies de l'information et la pédagogie pour conclure des ententes avec les fournisseurs afin d'en diminuer les coûts d'acquisition et d'optimiser leur mise en œuvre.

Le contrat d'achat regroupé (2021-7525-60 POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS) actuel auquel participent l'UQO et l'ensemble des universités québécoises depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour les postes informatiques et les moniteurs vient à échéance le 31 août 2023.

Le CAG doit donc procéder à un appel d'offres afin d'obtenir un contrat à commandes conclu avec plusieurs fournisseurs et dont les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas de plus de dix pour cent (10 %) le prix le plus bas pour une durée de cinq (5) ans.

Ce mandat vise l'achat de postes informatiques et de moniteurs pour un montant total estimé à un million trois cent soixante-dix mille dollars (1 370 000 \$) avant taxes pour cinq (5) années, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2028.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7043 concernant la participation de l'UQO pour un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs; laquelle est jointe en appendice.

## **Affaires courantes**

8. - **Affaires générales et institutionnelles**

8.1 **Information du président**

Outre ses discussions régulières avec la rectrice, le président a accueilli à l'UQO, le 23 février dernier, de concert avec la rectrice et les vice-recteurs, l'innovateur en chef du Québec, monsieur Luc Sirois. Ce dernier a fait une visite de l'UQO au cours de laquelle il a pu en apprendre davantage sur les activités d'enseignement, de recherche-crédation et d'innovation. Monsieur Sirois parcourt présentement le Québec dans le cadre d'une tournée de mobilisation autour de l'innovation afin de créer des rencontres et de souligner le dynamisme des leaders régionaux.

Le président a aussi pris part à une rencontre du comité de gouvernance et d'éthique du conseil, le 28 février dernier, où divers thèmes ont été abordés, notamment celui de la formation en gouvernance pour les membres du conseil.

8.2 **Information de la rectrice**

**Ententes de principe**

La rectrice informe les membres de l'entente de principe conclue entre l'UQO et le Syndicat des personnes chargées de cours, le 1<sup>er</sup> mars dernier, ainsi que celle conclue le 15 mars avec le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO. Elle se dit très heureuse

de ces ententes. Celle concernant les personnes chargées de cours sera soumise au conseil d'administration pour entérinement lors d'une séance extraordinaire prévue le 3 avril prochain. Le renouvellement de la convention collective des personnes professeuses sera quant à lui déposé au conseil lors de la réunion ordinaire prévue le 24 avril 2023.

Le président du conseil salue l'esprit coopératif dans lequel les négociations se sont déroulées et demande à la rectrice de transmettre ses chaleureuses félicitations et ses sincères remerciements aux personnes concernées.

#### Les Torrents remportent l'or

C'est avec fierté que la rectrice souligne que l'équipe de volleyball féminine des Torrents de l'UQO a remporté le premier championnat du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) de son histoire, le 11 mars 2023. La grande finale de la Division 2 se déroulait à l'École de technologie supérieure (ÉTS) à Montréal.

#### Visite de la sous-ministre de l'Enseignement supérieur

Enfin, elle informe les membres que les préparatifs sont en cours pour la visite à l'UQO, le 27 mars prochain, de la sous-ministre de l'Enseignement supérieur, madame Paule De Blois.

***Le point 10.1 (Dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée par Jour de la Terre Canada à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles) est traité à ce moment de la réunion.***

### **8.3 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du directeur du Service des technologies de l'information (à huis clos)**

Conformément aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Éric Tremblay. Ce dernier est affecté au poste de directeur du Service des technologies de l'information (résolution 439X-CA-6737).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Considérant que le terme du contrat de monsieur Tremblay est le 14 juin 2023, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de trois (3) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs qui y sont associés, le cas échéant. [...] »

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des personnes observatrices régulières.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7044 concernant le renouvellement de contrat

et l’octroi de la sécurité d’emploi du directeur du Service des technologies de l’information (**Éric Tremblay**); laquelle est jointe en appendice.

#### **8.4 Adoption du Plan stratégique institutionnel en matière d’équité, de diversité et d’inclusion (EDI) de l’UQO**

À l’instar de la majorité des universités québécoises et canadiennes, l’UQO a entrepris, au cours des dernières années, une importante démarche institutionnelle en matière d’équité, de diversité et d’inclusion (EDI). À l’automne 2020, l’UQO adoptait notamment un plan d’action en matière d’EDI pour la gestion des chaires de recherche du Canada (CRC). Il visait à répondre aux exigences du Programme des CRC en matière d’EDI. Ce plan présentait les mesures à mettre en place par l’UQO en vue de remédier à la sous-représentation des personnes des quatre groupes désignés par le PCRC – les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les personnes de minorités visibles, ainsi que celle des membres d’un cinquième groupe, celui des personnes LGBTQ2+. Ce plan d’action comprend trois grandes priorités : 1. Intégrer l’ÉDI à la gestion des Chaires de recherche du Canada. 2. Promouvoir des pratiques inclusives de recrutement, de sélection et d’embauche des membres du corps professoral. 3. Mettre en place un cadre institutionnel propice à la création d’un environnement équitable, diversifié et inclusif pour l’ensemble de sa communauté universitaire.

C’est dans l’objectif de se doter de ce cadre institutionnel qu’en 2021, l’UQO a embauché une consultante et mis sur pied un comité institutionnel temporaire, le CIEDI (résolution 435-CA-6691), mandaté pour guider et appuyer les travaux d’élaboration d’un plan stratégique institutionnel et d’une politique en matière d’EDI par le biais d’une approche participative de co-construction. Plus de 600 personnes de l’UQO ont ainsi participé à identifier les enjeux et les barrières pour les groupes en quête d’équité, à soumettre des pistes de réflexions et de solutions pour résoudre les enjeux et à échanger sur le rêve d’une UQO plus équitable et inclusive. Au terme de cet exercice de cueillette d’information et de co-construction, un rapport diagnostic exhaustif a été produit et remis à la direction de l’UQO. Les données recueillies ont servi à identifier les axes stratégiques et les objectifs du plan stratégique proposé pour contrer les barrières systémiques et à cheminer vers un objectif de changement en matière d’EDI à l’UQO.

Le projet de plan stratégique institutionnel EDI proposé, incluant un plan d’action sur trois cycles triennaux (2023-2031), a fait l’objet d’une consultation menée en février 2023 auprès de l’ensemble des membres de la communauté universitaire. À noter que la politique en matière d’EDI est au nombre des actions à réaliser en priorité et sera soumise à la consultation des membres de la communauté universitaire au cours de l’année 2023.

Le plan est chaudement salué par les membres du conseil et le président dit fortement apprécié la grande qualité pédagogique du dossier. Une membre souligne que le plan démontre une grande agilité de l’établissement.

La rectrice tient à souligner le travail remarquable dans ce dossier de madame France Fouquette, directrice du cabinet de la rectrice, et de madame Stéphanie Demers, directrice du Centre de soutien et d’innovation en pédagogie universitaire de l’UQO. Elle porte aussi à l’attention des membres qu’une politique EDI sera soumise pour adoption au conseil d’administration lors d’une prochaine réunion.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 455-CA-7045 concernant l’adoption du Plan stratégique institutionnel en matière d’équité, de diversité et d’inclusion (EDI) de l’UQO; laquelle est jointe en appendice.

#### **8.5 Appui à la demande de subvention de l’UQO auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le projet *Passeurs culturels de l’UQO***

Deux professeures en sciences de l’éducation de l’UQO, Catherine Nadon et Judith Émery-Bruneau, avec l’appui de leur assemblée départementale, ont pris en main, à l’automne 2022, la mise en place d’un projet de Passeurs culturels pour l’UQO basé sur l’expérience du projet pilote «Passeurs culturels en éducation» de l’Université de Sherbrooke initié en 2017 et qui connaît un beau succès depuis.

Le projet Passeurs culturels de l'UQO vise à transformer le rapport à la culture de nos étudiantes et de nos étudiants et de mener avec eux une réflexion sur les façons d'utiliser les référents culturels dans leur pratique enseignante. Pour de futures personnes enseignantes, le développement de la compétence à agir en tant que professionnelles cultivées et médiatrices de culture est déterminant puisque la langue et la culture sont les compétences fondatrices de leur profession et les retombées en seront immédiates auprès de leurs élèves.

Le projet Passeurs culturels de l'UQO repose sur les objectifs suivants :

1. Créer des partenariats entre le Département des sciences de l'éducation de l'UQO et les principaux diffuseurs de culture dans la région de l'Outaouais;
2. Permettre à toutes les personnes étudiantes inscrites dans un programme de premier cycle du Département des sciences de l'éducation d'avoir accès gratuitement ou à prix réduit à une offre culturelle variée (théâtre, danse, musées, etc.);
3. Développer des outils de médiation pour accompagner les personnes étudiantes dans les activités culturelles auxquelles elles participeront (rencontre avec les créateurs, création de dispositifs d'échange, etc.);
4. Nourrir la compétence culturelle des futures personnes enseignantes par la fréquentation de spectacles professionnels, la médiation autour des arts vivants et le dialogue intégré dans certains cours de la formation initiale;
5. Évaluer les retombées de cette initiative culturelle sur nos étudiantes et étudiants et y apporter des ajustements ponctuels;
6. Émettre des recommandations pour la pérennisation du projet Passeurs culturels de l'UQO et en diffuser les résultats.

Afin d'appuyer la mise en place de ce projet à l'UQO, une première demande de financement a été déposée auprès du ministère de l'Enseignement supérieur à l'automne 2022 dans le cadre de la règle budgétaire *Accès à la profession enseignante – Volet 2 : Élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation*, qui offre la possibilité d'obtenir un financement pour deux ans.

Comme la mise en place d'un tel projet nécessitera une période de plus de deux ans, une deuxième demande de financement sera déposée d'ici la fin mars 2023 au programme *Aide aux projets, volet Accueil*, du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCCQ), afin d'obtenir un financement pour les quatre premières années d'implantation du programme.

Le processus du programme *Aide aux projets* du MCCCQ nécessite une résolution d'appui du conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7046 concernant un appui à la demande de subvention de l'UQO auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le projet *Passeurs culturels de l'UQO*; laquelle est jointe en appendice.

### **8.6 Appui à la demande de subvention de l'UQO au Programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable**

Le Bureau de développement durable de l'UQO a notamment pour mandat de mettre en place diverses initiatives concrètes en matière de développement durable aux divers campus de l'UQO et de soumettre des demandes de subventions auprès de divers organismes afin de nous permettre de réaliser des actions environnementales de plus grande envergure en cohérence avec notre plan d'action triennal de développement durable.

En 2019-2020, un Plan de gestion des déplacements de l'UQO a été réalisé en collaboration avec MOBI-O, le centre de gestion des déplacements de la région de



l'Outaouais. Ce plan comprenait un diagnostic et des propositions d'actions. Les membres du comité institutionnel de développement durable (CIDD) de l'UQO ont par la suite procédé à une analyse de ces actions et ont fait une recommandation à la direction de l'UQO quant aux actions à prioriser en matière de mobilité durable.

Afin d'aider à financer la réalisation de ces actions à court terme, la coordonnatrice du Bureau de développement durable soumet un projet dans le cadre de l'actuel appel de projets du Programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2023-2024 :

- *Implantation de mesures prévues dans un plan de gestion des déplacements*

Le processus du Programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable nécessite une résolution d'appui du conseil d'administration qui identifie un répondant pour le projet en question et pour signer tout engagement relatif audit projet.

En réponse à la question d'un membre, la rectrice précise que le projet concerne uniquement le campus Alexandre-Taché à Gatineau. Il n'y a pas de projet similaire envisagé actuellement pour le campus de Saint-Jérôme étant donné la complexité de son aménagement physique.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7047 concernant un appui à la demande de subvention de l'UQO au Programme d'aide aux nouvelles mobilités du ministère des Transports et de la Mobilité durable; laquelle est jointe en appendice.

*Madame Najat Kamal se joint à la séance en visioconférence (17 h 01).*

## **8.7 Révision des tarifs prévus au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais**

L'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants*. Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais. Ce règlement est mis à jour de façon régulière.

En somme, il est proposé de modifier les tarifs et les frais d'admission et de changement de programme ainsi :

**DE MODIFIER** ledit règlement de la façon suivante :

### **4.1 Droits de scolarité**

Les droits de scolarité sont déterminés annuellement par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes internationales assujettis à la réglementation du MES sont établis en majorant le tarif établi par le MES de 10 %. Les montants forfaitaires facturés aux personnes étudiantes internationales faisant l'objet d'une déréglementation sont les suivants pour les trimestres d'automne 2023, d'hiver 2024 et d'été 2024 :

Cycle	Type de famille	Forfaitaire	
		2022-2023	2023-2024
1 <sup>er</sup>	Familles à pondération lourde	628,14 \$	653, 27 \$
1 <sup>er</sup>	Familles à pondération légère	552,47 \$	574, 57 \$
2 <sup>e</sup>	Toutes	545, 25 \$	561, 57 \$

Ces tarifs seront révisés annuellement par le comité exécutif.

## 4.2 Frais d'admission et de changement de programme

Les frais d'admission sont de 60 \$ pour les étudiant·es québécois·es et les étudiant·es canadien·nes, non-résident·es du Québec et de 120 \$ pour personnes étudiantes internationales. Un crédit équivalent aux droits d'admission supplémentaire de 60 \$ sera octroyé au candidat international et à la candidate internationale au moment de son inscription à l'Université. Cependant, le crédit s'appliquera sur les frais de scolarité du premier trimestre d'admission uniquement. Il n'est pas applicable en cas de report d'admission et il n'est pas remboursable non plus.

Pour l'ensemble des demandes d'admission présentées pour le trimestre d'hiver 2024 et suivants, les frais seront de 60 \$ pour les demandes soumises par internet et de 75 \$ pour les demandes soumises papier ou autrement. Des frais supplémentaires de 60 \$ s'ajouteront pour les candidats et candidates à l'international, avec possibilité d'obtenir un crédit de 60 \$ au moment de l'inscription.

Les personnes étudiantes inscrites dans un programme de premier cycle à l'Université du Québec en Outaouais ou dans un autre établissement de l'Université du Québec et qui désirent poursuivre des études de cycles supérieurs sont exemptés des frais d'admission.

## 4.3 Frais généraux payables à l'inscription

En 2022-2023, les frais généraux sont de 55,72 \$ par trimestre (la carte étudiante incluse). Pour le trimestre d'automne 2023 et le trimestre d'hiver 2024, les frais sont indexés de 3 % correspondant à la limite d'augmentation autorisée par le MES pour les frais institutionnels (FIO). Les personnes âgées d'au moins 55 ans sont exonérées des frais généraux. Pour les trimestres subséquents, ces frais seront indexés en utilisant la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec.

## 4.6 Cotisation pour les Services aux étudiants

En 2022-2023, la cotisation est de 5,23 \$/crédit. Pour le trimestre d'automne 2023 et le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés de 3 % correspondant à la limite d'augmentation autorisée par le MES pour les frais institutionnels (FIO). Pour les trimestres subséquents, ces frais seront indexés en utilisant la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec.

## 4.8 Frais technologiques

En 2022-2023, les frais technologiques sont de 5,65 \$ du crédit pour toutes les personnes étudiantes inscrites. Pour le trimestre d'automne 2023 et le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés de 3 % correspondant à la limite d'augmentation autorisée par le MES pour les frais institutionnels (FIO). Pour les trimestres subséquents, ces frais seront indexés en utilisant la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec.

## 4.9 d) Utilisation des équipements sportifs

En 2022-2023 les frais pour l'utilisation des équipements sportifs sont de 3,42 \$ du crédit pour tous les étudiants inscrits à Gatineau, sauf ceux dont le programme est offert au pavillon de l'ISFORT à Ripon, avec une cotisation maximale de 41,04 \$ par étudiant/trimestre. Pour le trimestre d'automne 2023 et le trimestre d'hiver 2024, ces frais sont indexés de 3 % correspondant à la limite d'augmentation autorisée par le MES pour les frais institutionnels (FIO). Pour les trimestres subséquents, ces frais seront indexés en utilisant la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec.

## 5.2 Droits de scolarité, frais généraux, cotisations étudiantes (Services aux étudiants, équipements sportifs, frais technologiques et frais pour droits d'auteur)

Ces frais sont payables à compter de l'inscription, au plus tard à la ou les dates de versements (s) indiquée (s) à l'état de compte de l'étudiant·e. En cas de non-paiement du solde exigible, des frais de retard s'ajouteront au compte de l'étudiant·e.

Pour être éligible à un calendrier de paiement comprenant deux versements, le montant total exigible des frais de scolarité pour le trimestre doit être supérieur au seuil établi par la direction. Le montant de chacun des versements est établi par l'Université, et non par l'étudiant·e.

Les frais pour versement en retard sont de 25 \$.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7048 concernant la révision des tarifs prévus au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*; laquelle est jointe en appendice.

## 9. - Affaires administratives et financières

### 9.1 Modification au plan des effectifs pour l'année 2022-2023

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2022 -2023 :

#### **Au 21 mars 2023 :**

1. **Régularisation** d'un (1) poste professionnel intermittent (44 semaines/année) d'auxiliaire d'enseignement (superviseur ou superviseure clinique) (P0098) au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau, pour un poste à temps complet (52 semaines/année), et ce, considérant :
  - Les lettres d'entente 2011-03, 2011-05 et 2021-01, modifiant le nombre de semaines associées à ce poste intermittent allant jusqu'à 44 semaines;
  - Les besoins de l'unité administrative considérant la récurrence des heures dédiées aux différents contrats.
  
2. **Création** de trois (3) postes professionnels d'auxiliaire d'enseignement (superviseur ou superviseure clinique) au Département des sciences infirmières au campus de Gatineau, et ce, considérant :
  - La récurrence des heures dédiées aux différents contrats;
  - La précarité liée à ces emplois (contrat à durée déterminée) qui ne permet pas d'attirer des personnes candidates qualifiées pour occuper ce type de fonction;
  - La pénurie de main-d'œuvre actuelle particulièrement dans le domaine des sciences infirmières;
  - La signature d'une entente de partenariat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) pour assurer la supervision clinique auprès des étudiantes et des étudiants pour la session Hiver 2023, et ce, considérant les difficultés de recrutement;
  - Enfin, l'ajout de personnel régulier et stable contribuera grandement à la qualité et la réussite de la formation pratique.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources se dit persuadé de pourvoir ces postes sans difficulté. La rectrice souligne par ailleurs que deux de ces quatre postes sont déjà occupés par des employés contractuels qui souhaitent demeurer à l'UQO, donc seulement deux postes sont à pourvoir. Ces postes ont toujours réussi à être pourvus, mais les occupants ont maintes fois souligné leur préférence pour des postes réguliers avec sécurité d'emploi. Par ailleurs, avec l'augmentation du contingentement du programme de formation initiale de sciences infirmières, l'UQO sera en mesure de fournir le réseau de la santé en matière de ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7049 concernant une modification au plan des

effectifs pour l'année 2022-2023; laquelle est jointe en appendice.

## 10. - Affaires académiques

### 10.1 Dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée par Jour de la Terre Canada à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles

Jour de la Terre Canada s'est vu octroyé un financement d'un montant de 4,5 M\$ par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), pour la réalisation du projet intitulé « Demain la forêt – Infrastructures vertes ».

Jour de la Terre Canada et l'UQO ont l'intention de collaborer dans le cadre de ce projet, par l'entremise d'un transfert de fonds vers l'UQO, pour la réalisation de travaux de recherche.

Dans le cadre de l'entente signée entre Jour de la Terre Canada et le MELCC, le taux maximal autorisé pour les frais indirects de recherche (FIR) est de 10 %.

Dans sa résolution 366-CA-5521 adoptée le 10 décembre 2012, le conseil d'administration de l'UQO fixait le taux minimal de perception de 15 % pour couvrir des frais indirects de recherche de proximité.

La dérogation demandée par le professeur Dupras se justifie par le fait que ce financement et les modalités qui en découlent ont été préalablement établis entre Jour de la Terre Canada et le MELCC dans le cadre de l'entente dont ils sont tous deux signataires, et qui doivent être appliqués dans les ententes subséquentes avec les différents partenaires du projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7050 concernant une dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée par Jour de la Terre Canada à monsieur Jérôme Dupras, professeur au Département de sciences naturelles; laquelle est jointe en appendice.

*Madame Najat Kamal quitte la séance (17 h 13).*

### 10.2 Embauche d'une professeure régulière au Département de droit

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Droit », le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Amélie Binette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7051 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit (**Amélie Binette**); laquelle est jointe en appendice.

### 10.3 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Informatique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Étienne St-Onge à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Informatique » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7052 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie (**Étienne St-Onge**); laquelle est jointe en appendice.

#### **10.4 Embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Santé et sécurité au travail », le Département de relations industrielles a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département de relations industrielles recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Jean-Paul Dautel à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Santé et sécurité au travail » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7053 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de relations industrielles (**Jean-Paul Dautel**); laquelle est jointe en appendice.

#### **10.5 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Comptabilité financière », le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Marc Pilon à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Comptabilité financière » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7054 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables (**Marc Pilon**); laquelle est jointe en appendice.

#### **10.6 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Interdisciplinarité en sciences comptables », le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin et en tenant compte des éléments suivants, soit :

- des critères particuliers d'embauche au Département des sciences comptables pour le secteur « Interdisciplinarité en sciences comptables » (Critères d'embauche des professeurs, point 2.4);
- de l'article 9.08 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (recommandation d'embauche temporaire d'une professeure suppléante - en deçà des critères définis pour le poste).

L'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Camille Lemay-Brousseau à titre de professeure suppléante (poste intégré) au secteur disciplinaire « Interdisciplinarité en sciences comptables » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7055 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables (**Camille Lemay-Brousseau**); laquelle est jointe en appendice.

### **10.7 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation**

Compte tenu du transfert d'un poste du secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au site de travail de Gatineau au secteur disciplinaire « Didactique des mathématiques » au site de travail de Saint-Jérôme (Résolution 453-CA-7017), ce poste a été affiché.

Ainsi, suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Didactique des mathématiques », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Mathieu Thibault à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Didactique des mathématiques » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7056 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation (**Mathieu Thibault**); laquelle est jointe en appendice.

### **10.8 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation**

L'affichage du poste a été préparé en tenant compte des éléments suivants, soit :

- le fonds dédié du ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur (MÉES - Règle 2.1.9.1 Soutien aux parcours de formation en enseignement et en sciences de l'éducation);
- la lettre d'entente 2023-05 (Possibilité de pourvoir ce poste suppléant pour domaine de spécialisation la « didactique des sciences et technologies » pourra être comblé du 1er mai 2023 jusqu'au 30 avril 2026);
- la volonté du Département des sciences de l'éducation de dédier ce poste subventionné au secteur « Didactique des sciences et technologie », auparavant dédié au secteur « Didactique des mathématiques ».

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e suppléant·e dans le secteur « Didactique des sciences et technologie », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Geneviève Allaire-Duquette au secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » à titre de professeure suppléante (poste subventionné) au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7057 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation (**Geneviève Allaire-Duquette**); laquelle est jointe en appendice.

### **10.9 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Sociologie », le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Mélissa Blais à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Sociologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7058 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales (**Mélissa Blais**); laquelle est jointe en appendice.

#### **10.10 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Histoire », le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Jean-Philippe Bernard à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Histoire » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7059 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales (**Jean-Philippe Bernard**); laquelle est jointe en appendice.

Le président tient à informer les membres que les points traitants des embauches de personnes professeures sont inscrits à l'ordre du jour des affaires courantes (et non dans l'ordre du jour de consentement) à sa demande. Les membres discutent de la possibilité de procéder à une adoption en bloc de ces embauches lorsqu'il y en a plusieurs. Le président et la secrétaire générale verront de quelle façon cela peut être fait étant donné que chaque embauche nécessite une résolution distincte.

Le président explique, à l'intention d'une membre, que les points 6 et 7 de la présente réunion ont été insérés à l'ordre du jour de consentement étant donné qu'ils sont le résultat d'appels d'offres régis par la Loi, donc où les discussions ne sont pas nécessaires.

#### **10.11 Projet de création d'un programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion**

Ce programme comblera un besoin tangible sur le marché du travail et en matière d'intervention sociale, car il vise l'acquisition de connaissances et de compétences personnelles et professionnelles permettant de contribuer de manière significative à la promotion de cultures de travail et d'intervention équitables, diverses et inclusives pour l'ensemble des groupes sociaux.

Ce programme se distinguera dans son caractère appliqué et professionnalisant, ancré dans les études féministes et critiques. Il vise à offrir une formation spécialisée et spécifique qui permettra non seulement aux étudiant·es de se familiariser avec les principes de l'ÉDI, mais aussi de les former à la mise en œuvre de l'ÉDI et ses déclinaisons, comme l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), et ce, dans différents milieux de travail et d'intervention (privé, public, parapublic, communautaire).

Le programme permettra l'amélioration de la programmation offerte et un plus grand rayonnement de l'UQO dans ses milieux, tout en participant au recrutement et à la rétention d'étudiant·es. Il sera rattaché à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en relations industrielles et les cours seront offerts en collaboration avec les départements de sciences sociales et de travail social.

Le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 7 février 2023 et de la commission des études le 2 mars 2023.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite confirme à l'intention d'un membre que l'admission à ce programme peut se faire sur la base de l'expérience professionnelle (base adulte).

Le président porte à l'attention du vice-recteur que les personnes professionnelles sont souvent davantage portées à consulter l'offre de formation continue de l'UQO et non la liste exhaustive des programmes. Il se demande si ce programme pourrait être affichée comme formation continue ou sur le site Web de la formation continue. Le vice-recteur

souligne que ce créneau de formation professionnelle est appelé à se développer. Il verra à extraire de ce programme court différentes versions, dont des formations plus courtes non créditées ainsi qu'une passerelle de la formation créditée vers de la formation non créditée.

La rectrice ajoute que ce programme a été publicisé auprès des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et de la fonction publique.

*La rectrice quitte la séance (17 h 34).*

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7060 concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en équité, diversité et inclusion; laquelle est jointe en appendice.

**10.12 Projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : baccalauréat en sciences infirmières – cheminement DEC-BAC (7455), baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (7456) et certificat en soins infirmiers (4356)**

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique de programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 12 novembre 2020.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite souligne le travail colossal et de haut niveau de mise à jour, laquelle permettra d'offrir des formations de pointe dès l'automne 2024. Il dit s'attendre à une hausse des admissions lors de la mise en œuvre de ces programmes. Il indique qu'il y aura un chevauchement des programmes actuels et des nouveaux programmes pendant un certain temps.

De chaleureuses félicitations sont exprimées par le président et l'ensemble des membres du conseil à toutes les personnes ayant collaboré à cette mise à jour.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7061 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en sciences infirmières : baccalauréat en sciences infirmières – cheminement DEC-BAC (7455), baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (7456) et certificat en soins infirmiers (4356); laquelle est jointe en appendice.

**10.13 Projet de suspension des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.) au trimestre d'automne 2023 et leur réouverture au trimestre d'automne 2024**

Lors de la 453<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration le 5 décembre 2022, les membres du conseil d'administration ont approuvé l'ouverture des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.) à compter du trimestre d'automne 2023. Différents enjeux motivent maintenant la présente demande pour suspendre les admissions au trimestre d'automne 2023 et les rouvrir à compter du trimestre d'automne 2024 :

- la fermeture exceptionnelle des admissions pour les étudiantes et les étudiants internationaux pour le trimestre d'automne 2023;
- le faible nombre de demandes d'admission reçues jusqu'à maintenant (9) et le fait que certaines de ces demandes (3) sont non recevables par défaut de paiement des droits d'admission;
- les implications budgétaires majeures en matière de ressources professorales et de matériel à acquérir que comporte la mise en œuvre du programme.

En réponse à la question d'une membre qui se demande si le nombre d'admissions sera suffisant à l'automne 2024, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite se dit certain que ce sera le cas, notamment étant donné que l'UQO aura bénéficié de la totalité de la période pour faire la promotion du programme et recruter, mais aussi parce que la problématique liée aux limites actuelles du système informatique du dossier étudiant sera résolue par la mise en place d'un nouveau système. L'Université sera dorénavant en mesure



de gérer un nombre substantiel de demandes d'admission, ce qui n'était pas le cas cette année.

Il mentionne également qu'il n'y a pas d'enjeu quant à l'approbation, au mois de décembre, d'ouverture d'admission à des programmes d'études pour le mois de septembre qui suit. Les délais sont suffisamment longs pour permettre de recruter un nombre suffisant d'étudiants et d'étudiantes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 455-CA-7062 concernant le projet de suspension des admissions à la maîtrise en génie électrique (profil mémoire) (M. Sc. A.) au trimestre d'automne 2023 et leur réouverture au trimestre d'automne 2024; laquelle est jointe en appendice.

**11. - Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

**12. - Dépôt de documents**

**12.1 Calendrier des instances statutaires 2023-2024**

L'on convient que le calendrier sera déposé sur Dilitrust dans le centre de documentation.

**12.2 Synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en travail social (7798)**

**13. - Prochaine réunion**

Le président rappelle qu'une réunion extraordinaire du conseil est prévue le lundi 3 avril prochain à 16 h 30.

La prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration aura lieu quant à elle le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30.

**14. - Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 56.

*Original signé par :*

---

Patrick Duguay, président  
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale